

Si on vous parlait du Pays ?

lettre de Pays N°3



ÉDITO, Le Pays Beaunois au service du territoire



En cette période de grande réflexion sur la nécessaire réforme de l'organisation des collectivités territoriales, nous souhaitons réaffirmer notre volonté de faire du Pays Beaunois une organisation associative de proximité au service du développement de notre territoire.

Le Pays Beaunois est le lieu de réflexion, d'échange et de co-construction pour les forces vives et les collectivités locales du territoire. C'est bien là la spécificité du Pays : mettre autour de la table les acteurs locaux - socioprofessionnels, associations - les collectivités locales et les partenaires institutionnels - état, région, département - pour définir ensemble une stratégie de développement.

Fort du bilan de son premier Contrat 2005-2007 (plus de 60 projets financés), le Pays Beaunois poursuit son action de développement local en signant un nouveau Contrat de Développement du Beaunois 2008-2013 avec plus de 2,9 millions d'euros de financement. Il devient également un territoire de projet reconnu par l'Europe, qui vient de nous attribuer plus de 1,8 millions d'euros dans le cadre du programme LEADER.

Le Pays Beaunois est un acteur privilégié pour accompagner les particuliers, les collectivités, les socioprofessionnels, les entreprises, ou encore les associations dans leurs projets.

Le Pays Beaunois met à votre service ses compétences et ses ressources pour vous aider à concrétiser vos projets.

Emmanuelle COINT

Alain SUGUENOT

Le Pays Beaunois est un espace qui, depuis 2004, réuni 138 communes regroupées au sein des Communautés de Communes :

- du Pays de Nuits-Saint-Georges
- de Rives de Saône
- de Bligny-sur-Ouche
- de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay.

C'est une instance qui fédère les collectivités et les représentants de la société civile autour d'un projet commun de développement.



Qui sont vos représentants au Pays ?

- Communauté de Communes de Bligny-sur-Ouche : Mme TERRAND, Mme BARBIER, M. MOULIN.
- Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges : Mme ZITO, Mme MICHAUD, M. PRIVOLT.
- Communauté de Communes de Rives de Saône : M. SOLLER, M. BONNAIRE, Mme COINT et M. GANEE.
- Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud : M. QUINET, M. SUGUENOT, M. BICHOT, M. REBOURGEON et M. THOMAS.
- Chambre d'agriculture : M. BONNARDOT.
- Chambre de commerces et de l'industrie : M. DE CHARETTE.
- Chambre des métiers et de l'artisanat : M. MAILLOT.
- Conseil de développement : M. MORICE.



UN OUTIL FINANCIER : LE CONTRAT UNIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU BEAUNOIS

Le nouveau Contrat de Pays a été signé le 23 janvier 2009 avec nos partenaires financiers : l'Etat, la Région Bourgogne et le Département de Côte-d'Or, pour une dotation de plus de 2,9 millions d'euros.

Les crédits, dispensés dans le cadre du Contrat de Pays, viennent directement de nos partenaires.

Le Pays Beaunois ne porte pas directement d'opérations. Il apporte un accompagnement technique aux porteurs de projets du territoire, qu'ils soient publics ou privés, et les financements nécessaires aux projets qui répondent aux priorités du Pays, en mobilisant les aides du Contrat.

DE NOUVELLES PRIORITÉS, DE NOUVEAUX PROJETS !

Le Pays Beaunois
vous présente ici
des exemples de projets
qu'il peut soutenir.



ÉCONOMIE

La vitalité économique de notre territoire doit être assurée par l'accueil de nouvelles entreprises, le développement des activités présentes et la valorisation des métiers porteurs de notre territoire.

Le Pays accompagne :

- La création de pépinières d'entreprises et de Zones d'Activités.
- Les actions de maintien des commerces de proximité.
- La création de groupements d'employeurs.
- Les actions d'information sur les métiers porteurs.



TOURISME

Le Pays Beaunois possède des sites touristiques de renommée internationale et une position géographique stratégique. Le touriste se cantonne bien souvent à la visite de ces sites, ignorant bon nombre d'activités possibles sur le territoire.

Pour innover et se diversifier, le Pays a fait le choix de soutenir :

- Les projets qui favorisent l'itinérance et les découvertes actives du territoire.
- Les professionnels du sport qui souhaitent créer des prestations touristiques.
- Les projets de tourisme Famille et le tourisme de Découverte économique.



AGRICULTURE

L'agriculture a su tirer profit des richesses naturelles du territoire en développant un large panel de productions. Intégrer les pratiques agricoles dans des démarches durables de production et développer des liens directs entre producteurs et habitants, sont nos objectifs.

Pour cela, le Pays Beaunois soutient :

- La Chambre d'Agriculture dans des actions locales de formation aux pratiques agricoles durables.
- Les actions de découverte de l'agriculture et des productions locales auprès de la population.
- Les projets de filières courtes et de vente directe.



SERVICE À LA POPULATION



Un des premiers projets aidés par le Contrat de Pays (250 000 €) : le Pôle scolaire des Hautes Côtes à Villers-la-Faye, Communauté de Communes de Nuits-Saint-Georges.

Les collectivités du Pays Beaunois rencontrent des difficultés à assurer de bonnes conditions de mobilité pour l'ensemble de sa population. Notre stratégie consiste donc à renforcer la mobilité (multimodalité dans les gares, transports à la demande,...) et les services de proximité pour limiter les besoins de déplacement.

En matière de services aux habitants, les interventions sont priorisées sur :

- Le regroupement de services par la création de Maison de services au public et d'Espace Public Numérique.
- L'enfance avec le développement de structures de gardes collectives et de projets innovants.
- L'accès aux soins avec le maintien de professionnels de santé par la création d'une Maison Médicale sur Bligny-sur-Ouche et le soutien au Groupement des professionnels de santé du Pays Beaunois.

PATRIMOINE

Pour susciter l'envie de découvrir et de valoriser les patrimoines du Pays, faire du patrimoine un levier de développement économique et social, le Pays accompagne :

- Les projets d'aménagement de sites patrimoniaux (signalétique, itinéraires piétons...).
- Les manifestations de découverte des patrimoines et savoir-faire du Pays.
- Les actions de sensibilisation à la mise en valeur des paysages et du patrimoine.

ENVIRONNEMENT

Le Pays Beauinois possède des espaces et des ressources naturelles remarquables et sensibles qu'il faut préserver et valoriser, pour les transmettre aux générations futures et en faire des sources de développement économique durable.

Le Pays soutient les actions qui permettent :

- De sensibiliser à la gestion qualitative et quantitative de l'eau.
- De développer les énergies renouvelables, valoriser la biomasse et la filière bois-énergie.
- D'aménager des sites naturels pour favoriser leur découverte.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Le Pays bénéficie d'un tissu associatif et culturel dense et diversifié. Pour autant, l'accès aux pratiques culturelles et associatives est freiné par la mobilité, le manque d'équipements et d'informations.

Pour y pallier, le Pays Beauinois souhaite réaliser un diagnostic de la vie associative et communiquer sur l'offre d'activités. Il accompagne la création d'un Pôle Culturel à Seurre et peut soutenir :

- Des événements culturels.
- Des projets de développement des pratiques culturelles.



Egalement en réalisation, la création du Centre Culturel des Ursulines à Seurre (près de 300 000 € d'aides par le Contrat)

→ Dans tous les projets qu'il accompagne, le Pays Beauinois veille à ce que soit pris en compte l'accessibilité pour tous, le développement numérique et le développement durable.

COMMENT PASSER DU PROJET À L'ACTION ?

Les étapes à ne pas manquer :

1. **Rencontrer un technicien du Pays Beauinois** afin d'exposer votre projet et de réfléchir à la meilleure stratégie de réalisation.
2. **Déposer un dossier de demande de subvention** auprès du Pays Beauinois si le dossier est éligible au Contrat. Il est indispensable de ne pas commencer l'action avant d'avoir obtenu un accord de subvention ou une dérogation écrite.

3. **Venir présenter son projet** au Conseil de Développement du Pays pour que celui-ci puisse rendre un avis éclairé.

L'Assemblée Générale du Pays se prononce sur la demande de subvention et transmet le dossier aux financeurs si l'avis est positif.

Les partenaires financeurs du Contrat décident, suite à l'avis du Pays, d'accorder ou non la subvention.

4. **Une convention financière est conclue** entre le porteur de projet et les financeurs. Les subventions sont versées au fur et à mesure de la réalisation du projet.

→ Vous êtes un particulier, une association, une collectivité ; vous avez un projet qui correspond à l'une des thématiques abordées, n'hésitez pas à contacter le Pays Beauinois !

Une équipe à votre service :

Le Pays dispose d'une équipe d'ingénierie pour faire émerger des dynamiques d'acteurs, des projets et des partenariats inédits.

Cette ingénierie nous a déjà permis d'accompagner de nombreux projets publics et privés. Elle vous aidera dans votre démarche de réflexion et d'élaboration de projet ainsi que dans votre recherche de financement.

CONTACT

- Delphine DAVID, Directrice : direction@paysbeauinois.org
- Sandrine FABIER, Chargée de mission Tourisme : tourisme@paysbeauinois.org

PAYS BEAUNOIS

1, boulevard Foch - 21200 BEAUNE
Tél. 03 80 24 57 99 - Fax 03 80 24 57 81



Avec le programme LEADER, l'Union Européenne offre au Pays Beaunois un nouvel outil de développement

LEADER Pays Beaunois patrimoines et savoir-faire



LEADER est un programme Européen qui permet à des territoires tels que le Pays Beaunois de bénéficier de fonds pour accompagner des projets publics ou privés de développement des zones rurales.

Longtemps réservé à des secteurs géographiques ciblés car prioritaires, LEADER devient pour la première fois depuis 18 ans, accessible à tous les territoires organisés tels que le Pays ou les Parcs naturels régionaux.

Le Pays Beaunois s'est donc porté candidat, fin 2008, sur la base d'un dossier réalisé grâce à la participation active des acteurs socio-économiques et élus du Pays.

La candidature du Pays Beaunois a été retenue par l'Union Européenne. Le Pays Beaunois devient ainsi l'un des 9 territoires bourguignons bénéficiaires du programme LEADER. Il dispose d'une enveloppe budgétaire de 1,8 millions d'euros pour accompagner les projets locaux avec ce nouveau programme pour la période 2009-2013.

L'intervention du programme LEADER est ciblée sur une seule thématique : Favoriser la découverte des richesses du territoire (environnement, agriculture et patrimoine bâti) par des actions d'aménagement et de communication envers la population locale et le public touristique.

Patrimoine et savoir-faire, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire



Axe 1. Une agriculture à l'écoute des préoccupations actuelles :

- Développer les filières courtes et les initiatives de vente directe, valoriser les produits agricoles transformés et faire découvrir à la population les produits locaux.
- Valoriser les patrimoines bâtis et végétales agricoles.
- Soutenir une agriculture qui se modernise et qui préserve son environnement en encourageant les pratiques alternatives et durables de production.
- Accompagner les actions de promotion et de communication autour des produits et métiers agricoles.



Axe 2. Transmettre des patrimoines et des savoir-faire vivants :

- Valoriser les sites naturels, le patrimoine bâti et les savoir-faire locaux pour une meilleure connaissance des richesses présentes et pour qu'elles deviennent une source d'économie locale.
- Encourager l'initiation et la sensibilisation au territoire en soutenant les actions de communication et de découverte des richesses patrimoniales.



Axe 3. S'appuyer sur les richesses patrimoniales du territoire pour diversifier l'offre touristique :

- Impulser et compléter une offre touristique et de loisirs adaptée au territoire et aux nouvelles attentes du public touristique.
- Eveiller la curiosité des touristes, des professionnels et des acteurs du territoire par l'information, la communication et la promotion de l'ensemble des richesses patrimoniales du Pays.

Un des axes forts du programme LEADER est de soutenir la valorisation et la découverte du petit patrimoine rural. Dès la première année de mise en œuvre, le Pays a lancé son appel à projet :

“Restaurer et faire découvrir le petit patrimoine rural du Pays Beaunois”

Lancé chaque année avant l'été, cet appel à projet a pour objectif de devenir un vrai rendez-vous annuel pour toutes les communes du Pays. Les projets seront sélectionnés à l'automne pour une réalisation des travaux au printemps.



Pour plus d'information :

Amélie VAUFREY
Animatrice LEADER
Tél. 03 80 24 57 99
leader@paysbeaunois.org

